Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 32038

Intitulé

Reporter photographe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION L'école des métiers de l'information - CFD (EMI-CFD) PDG

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

321 Journalisme et communication

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la photojournaliste documentaire conçoit et réalise des projets documentaires sous différents formats sur des sujets de société et/ou d'actualité, en utilisant la photographie, mais aussi d'autres médias tels que le son et la vidéo.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le/la photojournaliste documentaire se documente, élabore un sujet documentaire, conçoit et réalise des photographies, réalise la postproduction des photographies, présente et diffuse sa production.

Il/elle est en mesure de produire des photos au sein d'une équipe éditoriale pour le print et le web.

Il/elle utilise les différents outils du multimédia (image, son, vidéo) en production et en postproduction.

La certification valide les compétences suivantes :

- C1-Mener une veille sur des sujets de société
- C2-Dégager un sujet et déterminer un angle de traitement du sujet
- C3-Evaluer la faisabilité du sujet : coût de production, faisabilité technique, accessibilité des acteurs
- C4-Rédiger un synopsis d'intention en vue de trouver des partenaires et/ou des coproducteurs
- C5-Lire et interpréter une image avec une grille d'analyse
- C6-Choisir le matériel approprié à sa pratique professionnelle
- C7-Photographier en situation d'actualité quotidienne (manifestations, événements...)
- C8-Editer une série de photos
- C9-Rédiger la légende et les métadonnées appropriées à une photo ou à une série de photos
- C10-Respecter la déontologie et le droit à l'image
- C11-Réaliser un portrait photographique en dirigeant son modèle, en choisissant le décor, en définissant un cadre
- C12-Utiliser différentes techniques d'éclairage
- C13-Concevoir et organiser son système d'archivage
- C14- Postproduire des photographies avec un logiciel de développement de fichiers de photos
- C15-Constituer un réseau diversifié de partenaires, de coproducteurs, de prescripteurs potentiels
- C16-Concevoir la présentation formelle d'une production sur support papier, numérique, vidéo
- C17-Concevoir la présentation orale d'une production
- C18-Créer et adapter une proposition photographique selon la cible
- C19-Établir une stratégie de diffusion numérique
- C20-Proposer des sujets pour la rédaction d'un support print d'information répondant à une ligne éditoriale
- C21-Produire des photos pour des articles courts de type Web en production quotidienne
- C22-Produire des photos pour des magazines imprimés en production hebdomadaire
- C23-Travailler dans une équipe pluridisciplinaire
- C24-Filmer avec un reflex numérique
- C25-Prendre des sons en utilisant différents matériels
- C26-Dérusher les séquences vidéo et les sons, éditer les photos et monter un programme de 3 à 5 minutes avec un logiciel de montage vidéo

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Presse écrite papier et web, festivals, édition de livres, services de communication des institutions internationales et/ou culturelles, organisations non gouvernementales, collectivités territoriales, l'Etat, entreprises.

Le/la photojournaliste documentaire travaille généralement sous statut d'auteur/e et/ou de pigiste, il/elle est exceptionnellement salarié/e d'une agence, d'un groupe de presse ou d'une collectivité territoriale.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1201: Photographie

Modalités d'accès à cette certification

$\label{lem:descriptif} \textbf{Descriptif des composantes de la certification:}$

Le titre est attribué si les trois blocs de compétences sont validés :

- Le bloc de compétences 1, intitulé « **Concevoir, réaliser et diffuser un projet de photographie documentaire** », est évalué au travers d'épreuves d'évaluation par les formateurs, de l'épreuve d'évaluation « Présentation devant le jury d'un book » et de l'épreuve

d'évaluation « Présentation devant le jury d'un sujet réalisé ».

- Le bloc de compétences 2, intitulé « **Produire des photos au sein d'une équipe éditoriale pour le print et le web** », est évalué au travers de l'épreuve d'évaluation « Réalisation du journal école ».
- Le bloc de compétences 3, intitulé « **Réaliser les prises de vue, les prises de son et gérer la post-production d'une séquence vidéo »**, est évalué au travers de l'épreuve d'évaluation d'une séquence vidéo finalisée.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32038 - Concevoir, réaliser et diffuser un projet de photographie documentaire	
	Descriptif et modalités d'évaluation : le bloc 1 est composé des compétences C1 à C19.
	L'épreuve d'évaluation par les formateurs inclut :
	• La participation à une revue de presse hebdomadaire et l'animation de la revue de presse la semaine où le candidat joue le rôle de rédacteur en chef (C1 à C3)
	La rédaction individuelle d'un synopsis d'intention (C4),
	Le décryptage d'une image choisie par le candidat (C5)
	• Le choix du matériel effectué par le candidat à l'issue de sa formation en vue de sa pratique professionnelle (C6)
	La couverture photographique de sujets d'actualité (C7)
	L'édition de photos (C8) et la postproduction de photos (C14)
	• La rédaction de la légende et de métadonnées de photos prises tout au long de la formation (C9)
	La réalisation d'une série de portraits (C11)
	L'organisation d'un système d'archivages de photos (C13)
	La rencontre de différents acteurs du monde de la photographie (C15)
	La conception formelle et la présentation orale d'une production sur support papier ou numérique, notamment vidéo (C16 à C19)
	L'épreuve d'évaluation « Présentation devant le jury d'un book » consiste en :
	• La réalisation d'un book, c'est-à-dire d'un éventail de travaux réalisés pendant et éventuellement avant la formation montrant le savoir-faire du candidat (C7 et C8)
	• La présentation de son parcours professionnel (C16 et C17), puis une présentation du book, enfin un jeu de questions-réponses avec le jury dans le cadre de la soutenance orale de 30 à 45 mn devant le jury.
	L'épreuve d'évaluation « Présentation devant le jury d'un sujet réalisé » consiste en :
	• La réalisation pendant le cursus de formation d'un sujet sur la thématique imposée en début de formation,
	• La présentation orale du sujet, puis un jeu de questions-réponses avec le jury dans le cadre de la soutenance orale de 30 à 45 mn devant le jury.
	Elle permet d'évaluer C16, C17 et C18.
	Le bloc de compétences est acquis si
	o au moins 10 compétences sont acquises,
	o au plus 7 compétence sont partiellement acquises,
	o au plus 3 compétence ne sont pas acquises.
	Une attestation de validation des compétences professionnelles acquises sera délivrée.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION					
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32038 - Produire des photos au sein d'une équipe éditoriale pour le print et						
le web						
	Descriptif et modalités d'évaluation : le bloc 2 est composé des compétences C19 à C23.					
	L'épreuve d'évaluation « Réalisation du journal école » consiste à concevoir et réaliser un magazine papier et à alimenter un site web d'information quotidienne autour d'une thématique, en collaboration avec les autres candidats au titre de photojournaliste documentaire, des candidats aux titres de journalistes multimédias, de graphistes et de secrétaires de rédaction de l'EMI (C20 à C23).					
	Les évaluateurs sont des formateurs et des responsables de filière de l'EMI.					
	Le bloc de compétences est acquis si					
	o au moins 3 compétences sont acquises,					
	o au plus 1 compétence est partiellement acquise,					
	o au plus 1 compétence n'est pas acquise.					
	Une attestation de validation des compétences professionnelles acquises sera délivrée.					
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32038 - Réaliser les prises de vue, les prises de son et gérer la post-production d'une séquence vidéo						
	Descriptif et modalités d'évaluation : le bloc 3 est composé des compétences C24 à C26.					
	L'épreuve d'évaluation d'une séquence vidéo finalisée consiste en :					
	• Le choix d'un sujet					
	• La réalisation et le montage avec un logiciel de montage d'une séquence vidéo de 3 à 5 minutes intégrant des images (vidéo et/ou photographies) et du son					
	 La projection de la vidéo devant deux professionnels, puis un jeu de questions-réponses avec eux, sur une durée de 20 mn 					
	Les évaluateurs sont deux professionnels de la photo et du documentaire.					
	Le bloc de compétences est acquis si					
	o au moins 2 compétences sont acquises,					
	o au plus 1 compétence est partiellement acquise,					
	o au plus 1 compétence n'est pas acquise.					
	Une attestation de validation des compétences professionnelles acquises sera délivrée.					

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		5 personnes : - 1 président/e professionnel/le de la photographie extérieur/e à l'établissement - 3 professionnels/les du secteur non intervenant dans l'établissement - La ou le directeur pédagogique

En contrat de professionnalisation	X		5 personnes : - 1 président/e professionnel/le de la photographie extérieur/e à l'établissement - 3 professionnels/les du secteur non intervenant dans l'établissement - La ou le directeur pédagogique
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X		5 personnes : - 1 président/e professionnel/le de la photographie extérieur/e à l'établissement - 3 professionnels/les du secteur non intervenant dans l'établissement - La ou le directeur pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

, ,	
,	
LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX	
ELENS AVEC D'ACTRES CERTIFICATIONS ACCORDS ECROT ELES OU INTERNATIONAUX	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Photojournaliste documentaire" avec effet du 24 avril 2015, jusqu'au 4 janvier 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 14 février 2019 publié au Journal Officiel du 22 février 2019 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2018, l'intitulé de la certification est modifié comme suit "Reporter Photographe".

Pour plus d'informations

Statistiques:

39 personnes sorties de l'EMI en 2015, 2016 et 2017 avec le titre de Photojournaliste documentaire

Autres sources d'information :

contact@emi-cfd.coop

www.emi.coop

Lieu(x) de certification :

L'école des métiers de l'information - CFD (EMI-CFD) : Île-de-France - Paris (75) [10 rue des Prairies 75020]

10, rue des Prairies. 75020 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

10, rue des Prairies. 75020 Paris

Historique de la certification :